

Application de la PAC 2014 – 2020 : la FNCL soutient le rééquilibrage des aides aux filières élevage

A un moment où l'application de la réforme de la PAC (Politique Agricole Commune) est en discussion au niveau national, avec les consultations diverses effectuées par Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture et de la Forêt, la FNCL souhaite afficher son soutien inconditionnel aux filières d'élevage et à leurs spécificités.

Si les propositions de Monsieur le ministre affichent l'objectif du rééquilibrage des aides en faveur de ces filières et de l'emploi, la FNCL rappelle que ces mesures doivent se traduire concrètement dans les textes d'application de la PAC en France.

Dans un contexte de volatilité accrue et permanente, en l'absence de mesures d'assurance de l'activité de production laitière, le versement d'aides directes aux producteurs est un dispositif indispensable pour les soutenir et les accompagner.

Selon Dominique Chargé, « la FNCL inscrit son action dans l'intérêt de l'ensemble des producteurs de lait. Certains d'entre eux sont les propriétaires et les administrateurs des coopératives. Mais ils sont tous les fournisseurs des entreprises, en leur apportant la matière première. Si la France n'acte pas un rééquilibrage des aides, en tenant compte de la diversité de nos territoires et de nos exploitations, les producteurs de lait vont être mis en grande difficulté et c'est l'activité dans son ensemble, jusqu'à la transformation, et donc l'emploi dans le secteur, qui va en pâtir. »

Ainsi la FNCL :

- ✓ Fait remarquer que l'élevage laitier est très contributeur à la convergence : ceci s'explique par l'historique de leurs aides et le découplage de l'ADL (aide directe laitière) en 2006.
- ✓ soutient le principe d'un paiement redistributif par la **surprime aux 50 premiers hectares**, demande la prise en compte de la **transparence GAEC** (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) dans le cadre de cette mesure, et demande que son application vise les **premiers hectares fourragers**.

A propos de la FNCL

La Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) a pour mission de représenter l'ensemble des coopératives laitières dont les métiers sont la collecte du lait et, pour la plupart d'entre elles, sa transformation en produits laitiers. Elle fédère, défend et représente les intérêts de ces coopératives et de leurs associés-coopérateurs. La FNCL s'engage en faveur de la promotion de ce modèle économique performant, équitable et durable, qui permet l'existence d'une grande diversité de coopératives de tailles, de pratiques et de statuts différents.

En France, au sein de la FNCL, 50 groupes coopératifs et près de 200 coopératives « fruitières », collectent et valorisent le lait produit par 42 000 associés-coopérateurs et 20 000 salariés. La coopération laitière représente 56 % du lait produit et collecté, et 45 % du lait transformé pour un chiffre d'affaires de plus de 11.2 milliards d'euros en 2012. 50 % des producteurs de lait en France sont les associés d'une coopérative.

Contact Presse : Mélodie Deneuve

01 49 70 72 87 - 06 89 75 30 04 - melodie.deneuve@fncl.coop